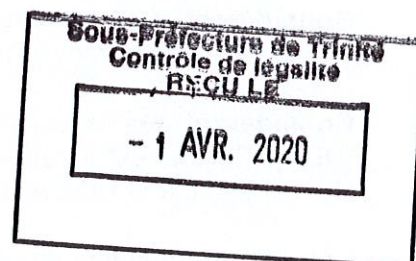




République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX**  
**Secrétaire : Monique AUDINAY**  
**Date de convocation : 12 Octobre 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 54**



**Nombre d'élus présents pour ce point : 31**  
**Nombre de procurations : 04**

**Extrait n°CC-10-2017/138**

**Date de Publication : 01 AVR. 2020**

**Objet : Demande de financement à titre exceptionnel – intempéries majeures de septembre 2017- Ouragans IRMA et MARIA**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Titulaires :** Maurice BONTE, Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Patricia ETINOF, Thierry MARECHAL, Georges GELIE, Joachim BOUQUETY, Sylvie PALCY, Raphael VAUGIRARD, Alban BASINC, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Lucien SALIBER, Alfred MONTHIEUX, Joëlle Christine LINORD, Claude BELLUNE, Laura LITADIER Epse VILET, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Jiovanny WILLIAM, Christian RAPHA, Monique AUDINAY, Jean-Frantz CAUVER, Fabienne GROUGI, Christian PALIN, Ghislaine PASCHAL, Paulette RAPON, Jean DORSAN.

**Arrivés en cours de séance :** Gwladys COLER, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Bruno Nestor AZEROT à Joseph PERASTE, Rose-Marie GENOT-PLESDIN à Christian RAPHA, Frédérick BERET à Ghislaine PASCHAL, Charles CARISTAN à Jenny DULYS-PETIT.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Henri ROMANA, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sonia COLDOLD, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Danielle ABBOTT-NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Quelly LONETE, Chantal MAIGAN, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, René VATENAR, Guy RUSTER, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epse TELLE, Frédérick BERET.

Partis en cours de séances : Marie-Thérèse CASIMIRIUS

## **Les membres du Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du pays Nord Martinique est chargée depuis le premier janvier 2017 de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Elle s'est substituée aux syndicats intercommunaux qu'étaient le SCNA, le SCCNO et le SICSM (pour les communes de Robert et trinité) ainsi qu'à la Ville du Morne-rouge ;

**Considérant** que la demande de financement concerne un marché de travaux urgents suite au passage des ouragans majeurs Irma et Maria ;

**Considérant** que la commune de Grand-Rivière dispose de sa propre unité d'adduction (UDA). Celle-ci est indépendante c'est-à-dire qu'aucune interconnexion n'existe entre cette UDA et les autres UDA de la collectivité ;

**Considérant** que lors du passage de l'Ouragan Maria de catégorie 5 de septembre 2017, la prise en rivière a subi des dégâts majeurs. Cette prise d'eau est le seul moyen d'alimenter à l'heure actuelle la Commune de Grand-Rivière en eau potable ;

**Considérant** qu'en raison de la dégradation de l'ouvrage par des crues, la continuité de service sur la Commune nécessite des travaux de réhabilitation de la prise en rivière ;

**Considérant** que la prise en rivière du Lorrain est traitée par l'UPEP de Durand par procédé physico-chimique ;

**Considérant** que cette usine est importante pour la desserte en eau potable et le maintien de la continuité de service sur les communes du Lorrain, Marigot et Sainte-Marie ;

**Considérant** que lors du passage de l'ouragan Maria, la prise d'eau a subi des dégâts. Le Génie Civil de l'ouvrage a été abîmé, des grilles du captage ont été détériorées ;

**Considérant** que l'exploitant a remplacé les grilles détériorées par des plaques pleines provisoires limitant le débit de la prise d'eau mais permettant de limiter l'ensablement et l'obturation par des pierres du canal de prélèvement ;

**Considérant** que l'UPEP de Trianon sur la commune d'Ajoupa-Bouillon reçoit l'eau Brute des Sources Pelée 1 et 2. Cette eau de très bonne qualité est traitée via un procédé de désinfection uniquement. L'UPEP dispose de deux réservoirs de 200m3 chacun et alimente majoritairement la commune d'Ajoupa-Bouillon ;

**Considérant** que lors du passage de l'ouragan Maria, la voie d'accès à l'UPEP s'est fortement détériorée. L'exploitant ne peut plus accéder à l'UPEP même en véhicule tout terrain ;

**Considérant** que ces difficultés d'exploitation peuvent engendrer des conséquences sanitaires car dans le contrat de DSP, l'entretien des voies d'accès propriété de CAP Nord ne sont pas à la charge du délégataire ;

**Considérant** le coût des travaux et le plan de financement qui suivent :

### Coût des travaux

<b>Bdc N°</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Total</b>
<b>Montant HT</b>	151.565 €	161.965 €	65.942 €	<b>385.472 €</b>

Plan de financement

Organisme	Taux de financement	Montant financé HT
ODE	30%	115.642 €
AFB	60%	231.283 €
CAP Nord	10%	38.547 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>385.472 €</b>

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement et les demandes de subventions à titre exceptionnel suites aux intempéries majeures de septembre 2017.

Organisme	Taux de financement	Montant financé HT
ODE	30%	115.642 €
AFB	60%	231.283 €
CAP Nord	10%	38.547 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>385.472 €</b>

**Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de m'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour :29  
Contre :00  
Procurations :03  
Abstention :00  
Abstention déclarée :00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 14/02/2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

